

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2907**

commune (s) :

objet : Entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 16 janvier 2012**Décision n° B-2012-2907**

objet :	Entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à l'entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine de Lyon.

Ces marchés consistent en des prestations nécessaires à l'entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine, qui peuvent consister aussi en des plantations, la fourniture de matériaux et végétaux, des travaux de parachèvement et des travaux de confortement.

Ces marchés sont répartis en 2 lots :

- lot 4A : entretien des espaces verts des bassins de rétention du secteur est, rive gauche, pour la direction de l'eau,

- lot 4B : entretien des espaces verts des bassins de rétention du secteur ouest, rive droite, pour la direction de l'eau.

Ces marchés feront l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, et sont conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductibles une fois 2 années.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 décembre 2011, a classé les offres et choisi :

- pour le lot 4A : entretien des espaces verts des bassins de rétention du secteur est, rive gauche, l'entreprise Rhône Jardin Service pour un montant minimum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC et maximum de 720 000 € HT, soit 861 120 € TTC pour la durée ferme de 2 ans,

- pour le lot 4B : entretien des espaces verts des bassins de rétention du secteur ouest, rive droite, l'entreprise Green Style pour un montant minimum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC et maximum de 720 000 € HT, soit 861 120 € TTC pour la durée ferme de 2 ans.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- pour le lot 4A : entretien des espaces verts des bassins de rétention du secteur est, rive gauche, l'entreprise Rhône Jardin Service pour un montant minimum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC et maximum de 720 000 € HT, soit 861 120 € TTC pour la durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois,

- pour le lot 4B : entretien des espaces verts des bassins de rétention du secteur ouest, rive droite, l'entreprise Green Style pour un montant minimum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC et maximum de 720 000 € HT, soit 861 120 € TTC pour la durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit un montant global minimum de 960 000 € HT et maximum de 2 880 000 € HT, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 615 210.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.